



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE

Service du Développement Durable

Réf : DP/SM

Affaire suivie par

☎ : 02.35.06.31.29

☐ 02.35.06.31.52

Le 28 juin 2006

### COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DE LA VALLEE DE LA BRESLE Réunion du 16 juin 2006

Le vendredi 16 juin 2006 sous la présidence de M. Henri DUHALDEBORDE, Sous-Préfet de Dieppe a été installée la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bresle.

Etaient présents :

- Mme Marie-Françoise GAOUYER, Vice-Présidente du Conseil Régional de Haute-Normandie,
- M. Francis SENECAL, Vice Président du Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Jean GARRAUD, Institution Bresle, Seine-Maritime et Somme,
- M. Maurice DIEU, Maire d'Aigneville,
- Mme Nathalie BYTEBIER, Maire de Quincampoix-Fleuzy,
- M. William BOUS, Maire de Formerie,
- M. Jean-Pierre TROLEY, Maire de Longroy,
- M. Bernard NOBLESSE, Maire d'Inval-Boiron,
- M. Christian ROUSSEL, Maire de Rieux,
- M. Jean-Claude QUENOT, Maire de Monchaux-Soreng,
- Mme Colette BEUVAIN-HUCHER, Adjoint au Maire de Conteville,
- Mme Marcelle LENOIS, Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle,
- Mme Claudine PIETERS, Maire de Marques,
- M. Jean-Claude BECQUET, Maire de Morienne,
- Mme Suzanne GENTY, Maire de Brocourt,
- M. Jean-Philippe BILLARD, Chargé de Mission Institution de la Bresle,
- M. Jean-Yves BEAUDEAU, Stagiaire Institution gestion de la Bresle,
- M. Patrice HERMANT, Comité Départemental de la Somme de canoé-kayak,
- Mme Ségolène LATHUILE, CCI d'Abbeville,
- M. Yves SCHONFELD, CCI Abbeville et CCI le Tréport,
- M. Anicet MARTIN, Fédération de la pêche de Seine-Maritime,
- M. Pierre LAPOSTOLE, TOS Haute-Normandie Picardie,
- Jean LONGUENT, Fédération de la pêche de Seine-Maritime,
- M. Christophe LEFEBVRE, Communauté de Communes de la Picardie Verte,
- M. Guy PESSY, UFC Que choisir,

.../...

- Mme Patricia STENBERG, UFC Que choisir,
- M. Gérard CHAIDRON, Président ASA Bresle,
- M. Ronny BLANCHARD, Conseil Supérieur de la pêche de la Somme,
- M. Marc DARRAS, Président Fédération de la pêche de la Somme,
- M. Jean-Marie PELLETIER, Fédération de la pêche de la Somme,
- M. Paul FERLIN, DIREN Haute-Normandie,
- Mme Sophie LASNIER, Agence de l'Eau,
- M. Zéphyre TAINUS, DISE de la Somme,
- M. BRACQUART, MISE de l'Oise,
- M. Enrique PORTOLA, DIREN Picardie,

Etaient excusés :

- M. Pierre-Marie DUHAMEL, Maire d'Aumale,
- M. François THIVERNY, Maire de Beaucamps-le-Vieux,
- M. Laurent MYLLE, Maire de Lannoy-Cuillère,
- M. Jean MAUGER, Maire de Criel-sur-Mer,
- M. Jacques PECQUERY, Maire de Gamaches,
- M. Philippe GUILLEMARRE, Président CCI du Tréport,
- M. Jean GARRAUD, Président du Comité Départemental du Tourisme,
- M. VIGREUX, SIAEPA de la Région d'Eu,
- Mme Colette MICHAUX, Conseiller régional de Picardie,
- M. Nicolas LOTTIN, Vice-Président du Conseil Général de la Somme,
- M. Jérôme BIGNON, Député,
- M. Jean-Michel SANNIER, ADEVAB,
- M. LEMAIRE, DDASS de la Somme.

°   °  
°

M. le Sous-Préfet rappelle que le SAGE fixe pour un périmètre hydrographique cohérent, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE est établi dans la concertation par une Commission Locale de l'Eau et est approuvé par le Préfet. Les décisions administratives (eau, urbanisme) doivent être compatibles avec ses dispositions. Le SAGE doit lui-même être compatible avec le SDAGE.

.../...

Le SAGE de la Bresle intéresse 3 départements et 115 communes, 2 régions et 2 comités de bassin. La répartition des communes est la suivante : 61 communes pour le département de la Somme, 43 pour la Seine-Maritime et 11 pour l'Oise.

La DDAFF 76 a réalisé l'étude d'opportunité en 2000.

La Commission Locale de l'Eau est chargée d'établir le SAGE dans la concertation la plus large:

La composition de la Commission, fixée par le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 est constituée de 3 collèges :

- 50 % : élus des collectivités locales et établissements publics (la moitié des membres est désignée par l'association départementale des maires, l'autre par le préfet dont un représentant de chaque département et région désigné par leur conseil respectif).
- 25 % : représentants des usagers et associations,
- 25 % : représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics.

La phase de création de la CLE a été entamée dès la délimitation du périmètre, chaque préfet étant en charge des nominations lui incombant et de la saisine des associations départementales des maires.

L'arrêté interpréfectoral portant composition de la CLE a été pris le 3 avril 2006.

La CLE doit élire son président et mettre en place ses groupes de travail afin d'être à même de lancer les études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Le président est élu par le 1<sup>er</sup> collège en son sein.

Mme TROMAS présente les grands enjeux locaux du SAGE :

- reconquérir la qualité des eaux de la Bresle pour être conforme aux objectifs de qualité définis par la DCE (lutte contre pollutions industrielles, domestiques et agricoles),
- lutter contre le ruissellement, l'érosion et les inondations,
- sauvegarder les dernières zones humides,
- rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et les zones propices au frai des salmonidés.

Le comité de bassin dans son avis a également insisté sur :

- la solidarité entre les deux rives,
- les problèmes de franchissabilité des ouvrages par les poissons migrateurs.

Mme LASNIER souligne que l'Agence de l'Eau se mettra à la disposition du président de la CLE tant pour la mise en place de son organisation (bureau, règlement intérieur, groupes de travail) que pour la mise à jour de l'étude d'opportunité et la définition précise des enjeux.

M. le Sous-Préfet souhaite que l'étude d'opportunité de 2000 soit diffusée le plus largement possible aux membres de la CLE.

.../...

M. Jean-Marie PELLETIER demande que dans le cadre de la création des comités d'étude par thème il soit tenu compte des poissons migrateurs.

M. FERLIN propose que la DIREN, la DISE, l'Agence de l'Eau apportent leur concours au futur président de la CLE pour sa prochaine réunion.

Il est ensuite procédé à l'élection du président de la CLE.

Après avoir procédé à l'appel des votants (13), M. le Sous-Préfet demande s'il y a des candidatures. Il indique qu'il a reçu un courrier en date du 10 juin 2006 dans lequel M. DUHAMEL, Maire d'Aumale déclare qu'il souhaite être candidat à la présidence de la Commission Locale de l'Eau. Aucune autre candidature ne se manifeste.

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret : par 7 voix pour et 6 bulletins blancs M. DUHAMEL est élu au premier tour de scrutin président de la CLE.

Les travaux de la CLE se poursuivront lors de la prochaine réunion.

Le Sous-Préfet,



**Henri DUHALDEBORDE**